

A l'heure où les chances de paix sont si grandes, à l'heure où s'exprime avec tant de force l'aspiration des peuples à la liberté et à la fraternité,

***refusons la fatalité de la souffrance, de l'indifférence  
et de l'impuissance face aux conflits et aux catastrophes!***

Avec toutes celles et tous ceux qui forment cet immense front pour l'humanité, pour qui le respect de la vie et de la dignité humaines doit l'emporter sur toute autre considération,

***choisissons l'humanité, contre l'inhumanité!***

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a fait ce choix.

---

## **Réunions statutaires à Genève**

*(30 avril-4 mai 1990)*

### **● Conseil exécutif de la Ligue**

Le Conseil exécutif de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a tenu sa XXV<sup>e</sup> session les 3 et 4 mai 1990, sous la présidence de M. Mario Villarroel Lander. Dans son allocution d'ouverture, le président de la Ligue a réaffirmé son désir d'œuvrer en faveur de l'unité d'action du Mouvement en maintenant l'harmonie entre les organes statutaires de la Ligue et entre les composantes du Mouvement. Il a également souligné la nécessité de former de façon systématique les dirigeants des Sociétés nationales et de poursuivre une étroite collaboration avec le Secrétaire général afin de renforcer les capacités du Secrétariat de la Ligue, et par là de mieux répondre aux besoins des Sociétés nationales.

Le président du CICR, M. Cornelio Sommaruga, a honoré de sa présence la séance d'ouverture et y a prononcé une brève allocution.

Après avoir entendu le rapport du Secrétaire général, M. Pär Stenbäck, sur les activités du Secrétariat depuis octobre 1989, le Conseil a adopté par consensus un plan d'action pour les années 1990-1991 visant à mettre en œuvre le «Plan de travail relatif à la stratégie de la Ligue pour les années 1990» adopté par l'Assemblée générale en 1989.

Ce plan qui comporte quelque 50 projets classés selon trois ordres de priorité est évalué à FS 4.295.000 pour les deux années. Un groupe de travail composé des présidents des Commissions de la Ligue: finances, développement, secours, jeunesse et santé/services communautaires et de quatre membres élus *ad personam* a été créé afin d'évaluer de façon continue la mise en œuvre du plan d'action et d'adopter des méthodes de travail y relatives

Les délégués ont également approuvé le rapport de la Commission des finances et pris connaissance d'informations sur les activités réalisées au titre de la «Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (IDNDR)», le plan d'action sur «les femmes et l'œuvre de développement Croix-Rouge/Croissant-Rouge», les travaux des bureaux des quatre Commissions statutaires de la Ligue et ceux de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix (incluant la Campagne mondiale pour la protection des victimes de la guerre).

Le Conseil a fixé les dates de sa prochaine session aux 23 et 24 octobre 1990 à Genève.

#### ● **Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

La Commission s'est réunie le 1<sup>er</sup> mai sous la présidence du Dr. Ahmed Abu-Goura; elle a débattu de divers points d'intérêt pour le Mouvement et au premier chef de la tenue de la XXVI<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

La Commission a pris note du renoncement de la Croix-Rouge colombienne à accueillir la XXVI<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de sa disponibilité pour organiser la XXVII<sup>e</sup> Conférence internationale. En conséquence la Commission a décidé d'en informer les Sociétés nationales et les a invitées à exprimer leur souhait d'accueillir la XXVI<sup>e</sup> Conférence internationale en 1991. Les Sociétés nationales intéressées devront faire parvenir leur candidature au Secrétariat de la Commission permanente jusqu'au 30 juin 1990.

#### ● **Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix**

La Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix a tenu sa XXVIII<sup>e</sup> séance, le 30 avril 1990, sous la présidence de M. Alexandre Hay.

Elle a d'abord été informée des derniers développements de la Campagne mondiale pour la protection des victimes de la guerre, laquelle a officiellement débuté en février dernier par un colloque sur la protection des victimes de la guerre (voir *RICR*, No. 782, mars-avril 1990, p. 157). L'appel issu de ce colloque sera largement diffusé dans la presse en 1991 après avoir recueilli

des milliers de signatures dans tous les milieux, y compris au sein du Mouvement.

Les principaux objectifs de la Campagne ont été confirmés (voir également *RICR*, No. 782, mars-avril 1990, p. 150). Son comité directeur présidé par M. Alexandre Hay, succédant à la Princesse Christina de Suède, demeure l'organe compétent chargé de veiller au bon déroulement de la Campagne, tandis qu'un Bureau de la Promotion internationale a été mis en place par le CICR et la Ligue. Ce Bureau dirigé conjointement par M. George Reid (Ligue) et M. Maurice Graber (CICR), assistés par une dizaine de collaborateurs appartenant aux deux institutions, assurera la coordination et la promotion des activités de la Campagne.

Le comité directeur espère vivement que les Sociétés nationales assumeront leur engagement à la Campagne en finançant le fonctionnement du Bureau et appuieront les recherches de sponsors dont le soutien est indispensable à la réalisation des diverses manifestations prévues.

La Commission a également pris connaissance des premiers travaux du groupe ad hoc désigné par ses soins pour réactiver le plan d'action du Mouvement contre le racisme et la discrimination raciale, conformément à la décision n° 3 du Conseil des Délégués de 1985.

---